

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 24 janvier 2025.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,

MM les Conseillers : Nath. Laks, J. Personnaz, C. Arhuero, P. Meylan,

S. Pérou, G. Vilmint, S. Baud, M. Bourguignon

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Nicolas Laks donné à Nath. Laks

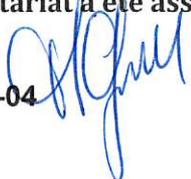
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, R. Cusin, S. Casabianca,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	14
Dont pouvoirs	01

N° 2025-04



DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° 2024-15 du Conseil municipal du 28 mars 2024

Par délibération n°2024-15 en date du 28 mars 2024, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2024-25 du 13 décembre 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B439 sise 4, Grand Rue, à Beaumont 74160
- Décision DIA 2024-26 du 13 décembre 2024 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1943, B1877, B1883 sises 26, Lotissement Le Clos des Vernes, à Beaumont 74160
- Décision DIA 2024-27 du 13 décembre 2024 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2629, B2630, B2631 sises 100, Route de la Marguerite, à Beaumont 74160
- Décision DIA 2024-28 du 13 décembre 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2490 sise 40, Route de la Marguerite, à Beaumont 74160
- Décision DIA 2024-29 du 8 janvier 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1499, A1503, A1510 sises 130, Allée du Pré Joli, à Beaumont 74160
-

N° 2025-04



- Décision DIA 2024-30 du 8 janvier 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2629, B2630, B2631 sises 100, Route de la Marguerite, à Beaumont 74160

Le Conseil municipal :

- **Prend acte** de ces décisions.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,

A Beaumont, le

Le maire,

